

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers élus : 15

Convocation du 11 février 2020

Présents : HAENNEL Jean-Paul, WEBER Daniel, MEYER Solange, BALL Rémy, BARTHEL Jean-Pierre, BATTISTIG Pio, BRAUN Tania, DENIS Nadine, FOELLER Serge, GERHARDY Raphaël, GRAUSS Michel, JAEGER Martine, KOEHLER Paul, MISSLIN Thierry, SCHWARTZ Myriam.

N° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ désigne Madame Marie-Laure WAGNER, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

N° 2 : Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur WEBER Daniel, 1^{er} adjoint au maire, pour présenter le Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019, **à l'unanimité**, arrêté aux sommes suivantes (en €) :

Dépenses de fonctionnement	: 287 373,70
Recettes de fonctionnement	: 450 286,88
Excédent reporté	: 209 573,69
Excédent de fonctionnement 2019	: 372 486,87

Dépenses d'investissement	: 168 967,32
Recettes d'investissement	: 106 962,40
Excédent reporté	: 55 343,49
Restes à réaliser	: 15 000,00
Déficit d'investissement 2019	: 6 661,43

N° 3 : Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve le Compte de Gestion **2019**,
- donne décharge à Monsieur MENRATH Francis pour l'exercice **2020**.

Adopté à l'unanimité.

N° 4 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 372 486,87 € et un déficit d'investissement de 6 661,43 €, décide de reporter, **à l'unanimité**, le résultat comme suit :

- * **A la section de fonctionnement, compte 002 (recettes) : 350 825,44 €**
- * **A la section d'investissement, compte 001 (dépenses) : 6 661,43 €**
- * **A la section d'investissement, compte 1068 (recettes) : 21 661,43 €**

N° 5 : Fixation des taux des taxes communales 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de **reconduire** les taux des taxes communales pour l'année 2020 comme suit :

❖ Taxe d'habitation :	10,69 %
❖ Taxe foncière (non bâti) :	51,93 %
❖ Taxe foncière (bâti) :	15,43 %

Ce qui donne, par application de la variation proportionnelle, les taux suivants :

❖ Taxe d'habitation :	16,21 %
❖ Taxe foncière (non bâti) :	54,45 %
❖ Taxe foncière (bâti) :	15,43 %
❖ Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	17,45 %

N° 6 : Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2020, arrêté aux sommes suivantes :

Dépenses de fonctionnement	: 732 390,44 €
Recettes de fonctionnement	: 732 390,44 €

Dépenses d'investissement : 515 888,87 €
Recettes d'investissement : 515 888,87 €

Adopté à l'unanimité.

N° 7 : Acceptation de chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- ❖ d'accepter le chèque de la Fabrique de l'Eglise Catholique de Trimbach, d'un montant de 5 040,00 €, correspondant à la participation à la remise en état de l'orgue de l'Eglise catholique.

N° 8 : Achat de radars pédagogiques pour la route de Wissembourg

M. le Maire rappelle à l'assemblée la demande des riverains de la route de Wissembourg consistant à trouver une solution afin de ralentir l'important trafic routier au droit de leurs propriétés et permettant de sécuriser la route de Wissembourg.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après délibération, décide, **à l'unanimité** :

- de rajouter des radars pédagogiques supplémentaires au niveau de la route de Wissembourg ;
- de demander à M. le Maire de procéder sans tarder à ces acquisitions ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet investissement ;
- demande à M. le Maire de renouveler sa demande de contrôles-radar auprès de la Gendarmerie.

N° 9 : Lutte contre les coulées d'eau boueuse - pont du stade/groupe scolaire

Afin de continuer l'engagement de lutte contre les phénomènes de coulées d'eau boueuse, M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser des travaux au niveau du pont situé à côté du stade municipal et du groupe scolaire du Warschbach, afin de permettre une meilleure évacuation des eaux de ruissellement en cas d'importants orages.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après délibération, décide, à raison de 13 voix pour et de 2 abstentions :

- de faire procéder à la réhabilitation du pont susmentionné ;
- de mandater l'entreprise ROHMER Constructions de Trimbach pour ces travaux estimés à 12 726,12 € TTC et prévus au Budget au compte c/2128 ;
- de demander une participation financière à l'Association Foncière de Trimbach, dont le chemin d'exploitation emprunte ce pont, à charge de cette dernière d'en déterminer le montant lors d'une prochaine réunion ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- Divers** :
- remplacement temporaire de l'adjoint technique pour raison de maladie ;
 - prévision d'installation du distributeur de pizzas en avril 2020 ;
 - organisation du bureau de vote pour les deux tours de scrutin des élections municipales du mois de mars 2020.